



## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 mars 2019

### **Affectation provisoire des résultats de l'exercice 2018 (Budgets général et eau assainissement)**

En l'absence de la production du compte de gestion par le Trésorier pour des raisons informatiques, le Conseil Municipal décide l'affectation provisoire des résultats de l'exercice 2018 dans le cadre du budget 2019 sur la base des données du compte administratif établi par la commune à savoir :

#### *-Budget général :*

Report d'un excédent de la section de fonctionnement de 79 350.90 € au compte 1068

Report d'un déficit de la section d'investissement de 228.367.90€ au compte 001

#### *-Budget du service de l'eau et de l'assainissement:*

Report d'un excédent de la section de fonctionnement de 175 373.37 € au compte 002

Report d'un déficit de la section d'investissement de 190.199.42€ au compte 001

### **Approbation des comptes de gestion et administratif 2018 du budget de La Chaise**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes 2018 du budget de La Chaise

### **Affectation des résultats de l'exercice 2018 du budget de La Chaise**

Report d'un excédent de la section de fonctionnement de 137 892.40 € au compte 002

Report d'un excédent de la section d'investissement de 200.000€ au compte 001

### **Budgets Primitifs 2019**

Le Conseil Municipal adopte (18 voix pour- 1 abstention) :

-le budget général qui s'équilibre en fonctionnement à 1 766 650 € et en investissement à 620 467.47 €.

-le budget eau et assainissement qui s'équilibre en fonctionnement à 502 562.37 € et en investissement à 503 046.42 €.

-le budget de l'aménagement de La Chaise qui s'équilibre en fonctionnement à 1 085 085 € et en investissement à 200 000 €.

### **Subventions aux associations**

Le montant total des subventions allouées pour l'exercice 2019 s'élève à la somme de 43 000 €

### **Budget d'investissement 2019**

\**Budget général*, il a été notamment prévu, outre le remboursement des emprunts, les opérations suivantes pour un montant de 318.990.57€:

- la poursuite du programme de remise aux normes de l'éclairage public
- le mobilier de 2 classes de l'école élémentaire
- L'acquisition de 2 classes informatiques mobiles pour l'école élémentaire
- Le remplacement d'un véhicule
- Divers travaux de rénovation ou de mises aux normes concernant les bâtiments communaux

\**Budget de l'eau et de l'assainissement*, il a été notamment prévu, outre le remboursement des emprunts, les opérations suivantes pour un montant de 479.070.82€:

- Des opérations de protection du captage d'eau
- La sectorisation des réseaux d'eau
- La rénovation des surpresseurs de la station d'alimentation
- Le remplacement du terminal de télé-relève
- l'installation d'un pluviomètre sur la station d'épuration
- La rénovation du château d'eau

### **Renouvellement concession avec GRDF**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer, pour une durée de 30 ans, un nouveau traité de concession pour la distribution publique en gaz naturel sur la commune, le contrat en cours signé en 1998 venant à échéance.